

**Aux étudiants
et aux parents des étudiants
des classes BTSA ACSE et GEMEAU**

Mademoiselle, Monsieur,

La rentrée de la prochaine année scolaire 2019-2020 aura lieu le

MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2019

selon les modalités précisées dans les circulaires composant cet envoi :

- ✓ Liste des pièces à retourner pour le 21 août
- ✓ Périodes de stage et voyage d'étude
- ✓ L' Information sur la Sécurité sociale étudiante sera donnée la semaine de la rentrée

Pour les étudiants de première année BTSA ACSE et GEMEAU

13h30 Réunion générale pour tous les étudiants de la classe de 1ère année BTSA avec le Directeur, le Directeur adjoint, le Responsable de la Vie Scolaire et les Coordonnateurs. Présentation des objectifs pédagogiques...

14h30-16h10 Accueil des étudiants dans leur salle de classe par le Coordonnateur.
Début des cours le Jeudi 5 septembre 2019 selon l'emploi du temps

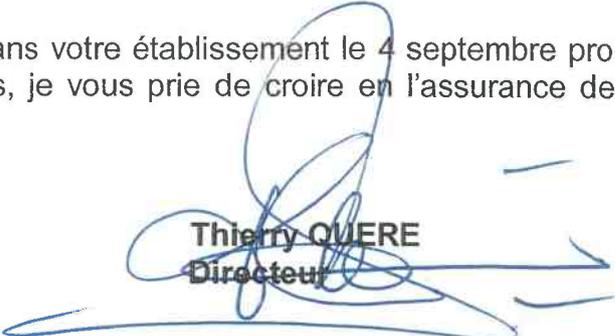
Pour les étudiants de deuxième année BTSA ACSE et GEMEAU

14h30 Réunion générale pour tous les étudiants de la classe de 2ème année BTS avec le Directeur, le Directeur adjoint, le Responsable de la Vie Scolaire et les Coordonnateurs. Présentation des objectifs pédagogiques de la deuxième année de formation et ses exigences...

Début des cours le Jeudi 5 septembre 2019 selon l'emploi du temps

Accueil des étudiants internes à 11h30 ou à 17h00.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir dans votre établissement le 4 septembre prochain et vous souhaitant d'agréables vacances familiales, je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments dévoués.


Thierry QUERE
Directeur

Pour information l'établissement est fermé du 24 juillet au 21 août

Liste des pièces à retourner pour le 20 août 2019

- ✓ Le dossier comptable
- ✓ 1 chèque du montant de la première mensualité correspondant au statut de l'étudiant à l'ordre du LEAP FONTLONGUE (à joindre au dossier comptable)
- ✓ Le permis de conduire de l'étudiant et l'attestation d'assurances si véhicule
- ✓ La fiche Majeur
- ✓ Pensez à renvoyer toutes les pièces manquantes lors de l'envoi du dossier d'inscription.

INTERNAT

Les Pensionnaires devront se munir de l'équipement suivant :

- 1 paire de draps (+ une paire de rechange),
- 1 alèse obligatoire
- couvertures ou couette (lit de 0,90),
- traversin ou oreiller,
- 1 sac à linge sale,
- Papier toilette + mouchoirs en papier.

Pour information : A chaque départ de vacances, les chambres doivent être entièrement vidées.

Leurs effets personnels comprendront une paire de pantoufles, du linge de toilette (gants et serviettes) y compris papier toilette, nécessaire de toilette, un équipement de sport (short, tennis, survêtement) qui doivent être régulièrement entretenus. Pour faciliter le contrôle (et la conservation) de ces articles, ceux-ci seront marqués au nom entier de l'élève.

INFORMATIONS GENERALES

Périodes de stage en 1^{ère} année BTSA ACSE

12 (minimum) à 16 semaines (maximum) de stage obligatoire réparties ainsi :

- Un stage de 2 semaines
- Un stage de 10 à 14 semaines

Toutes les précisions sur le stage seront données à la rentrée.

Périodes de stage en 1^{ère} année BTSA GEMEAU

- 2 semaines de stage
- Stage de 8 à 12 semaines

Toutes les précisions sur le stage seront données à la rentrée.

Voyage d'étude

Au cours de la 2^{ème} année, vous effectuerez un voyage d'étude.

La somme allouée pour ce voyage est comprise dans le tarif annuel. Les versements effectués en première année et ceux de la deuxième année permettent de fixer un budget par étudiant. Les étudiants pourront mener des actions afin de récolter de l'argent et diminuer ainsi le coût du voyage grâce à leur investissement et leur motivation.

Fournitures nécessaires

aux étudiants 1^{ère} année BTSA GEMEAU

Cette liste sera complétée par les enseignants à la rentrée

- Calculatrice scientifique graphique Type Casio 35 + ou niveau supérieur
- Calculatrice collègue non graphique
- Carte topographique IGN 1/100 000^e Marseille-Carpentras n° 67
- Carte topographique IGN 1/25 000^e Salon de Provence n° 31430 OT
- 5 feuilles papier millimétré
- 5 feuilles papier calque

Pour information

Contact internet

avec la Vie scolaire vie-scolaire.miramas@cneap.fr

avec le Directeur adjoint d.adjoint@fontlongue.org

LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Étudiants français

Si vous entrez dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2019/2020...

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, et que vous êtes français-e, vous serez automatiquement affilié-e à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation, mais profitez-en tout de même pour vous créer un compte sur ameli.fr (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

Si vous étiez déjà étudiant-e en 2018/2019...

Si vous poursuivez vos études en 2019/2020 et que vous étiez inscrit-e à une mutuelle étudiante (comme centre de gestion), vous basculerez automatiquement vers un régime classique.

Le régime étudiant de sécurité sociale disparaîtra au 31 août 2019.

À cette date, tous les étudiants précédemment rattachés à une mutuelle étudiante pour leur sécurité sociale seront automatiquement rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu d'habitation. Les mutuelles étudiantes, poursuivront, aux côtés de l'Assurance Maladie, leurs actions de prévention santé et continueront à proposer des complémentaires santé spécifiquement adaptées aux étudiants.

Autre cas

Vous êtes en alternance : vous relevez du régime général de la sécurité sociale

Vous êtes stagiaire : votre affiliation dépend de votre gratification et de son montant

Vous êtes salarié-e (doctorant-e, activité professionnelle continue...) : régime général

Comment être bien remboursé-e ?



L'Assurance Maladie vous rembourse 70% de votre consultation, si vous consultez en priorité votre **médecin traitant**. Si vous consultez un autre médecin que votre médecin traitant, votre remboursement sera de 30%. Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez choisir une **complémentaire santé** auprès de l'organisme / mutuelle de votre choix.

Mise à jour de vos informations

Que ce soit sur ameli.fr (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial, pensez à vérifier que les informations que vous fournissez à l'Assurance Maladie sont correctes, et notamment...

- Votre adresse postale
- Votre RIB
- Votre déclaration de médecin traitant

Cette attention vous assurera de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

Si vous arrêtez vos études en 2018/2019...

À la fin de l'année universitaire, contactez la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.

En principe, c'est elle qui assurera la gestion de votre dossier et le remboursement de vos frais de santé (maladie et maternité) dès le 1er septembre de l'année en cours. Pour trouver les coordonnées de votre caisse d'assurance maladie, [consultez cette page](#).

Vous pouvez aussi contacter un conseiller de l'Assurance Maladie par téléphone en composant le 36 46 (service 0,06€/min + prix appel), à votre écoute du lundi au vendredi pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches.

Conservez votre carte Vitale. Vous pourrez la mettre à jour dès que votre caisse d'assurance maladie vous le demandera.



FICHE POUR L'ÉLÈVE MAJEUR

A remplir par les élèves majeurs ou qui seront majeurs en cours d'année scolaire :

Je soussigné, Nom Prénom de l'élève :

accepte **(1)**

refuse **(1)**

que toutes les informations concernant ma scolarité et mon orientation soient communiquées à mes Parents.

Date :

Signature

Je soussigné M. Mme Parents de l'élève

certifie avoir pris connaissance de sa décision.

En cas de refus de celui-ci, je m'engage à ne pas faire porter la responsabilité de l'absence d'information à l'établissement.

Date :

Signature